

Arts et Lettres de France

ASSOCIATION CULTURELLE INTERNATIONALE

RÈGLEMENT

du 10^{ème} CONCOURS LITTÉRAIRE « JEUNE ALF » 2020

ARTICLE 1

Deux catégories : 7 à 14 ans (*inclus*) et de 15 à 18 ans (*inclus*).

- La participation est **gratuite**.
- Les jeunes concernés peuvent participer à titre individuel,
- Les élèves d'une classe peuvent présenter un travail collectif.

ARTICLE 2 : Différentes catégories du concours

Important : les recueils de poésie ne sont pas acceptés

POESIE : un seul poème inédit de 30 vers maximum

1) Poésie classique régulière :

- Section poésie régulière (*forme et sujet au choix*)

2) Poésie régulière à forme fixe :

- Section Ballade
- Section Lai
- Section Pantoum
- Section Rondeau
- Section Rondel
- Section Sonnet
- Section Sonnet Lozérien
- Section Terza Rima
- Section Triolet
- Section Villanelle

3) Poésie néoclassique :

- Section néoclassique (*forme classique mais le jury s'attache plus au fond qu'à la règle*)

4) Autres formes poétiques :

- Section vers libres.
- Section poésie libérée (*sans respect des règles classiques : poésie libre au sens commun*).

5) Humour :

- Section humour (*toute forme poétique acceptée*).

PROSE : les œuvres déjà éditées ne sont pas acceptées et un seul ouvrage par section

- **Section Roman** (*un seul ouvrage inédit, 150 pages maximum, numérotées et reliées*).
- **Section Conte** (*un seul ouvrage inédit, entre 3 et 5 pages numérotées et agrafées ; récit de fiction écrit au passé, relatant des faits antérieurs. Magie et épreuves y sont importants, faits imaginaires ou fantastiques. Le conte se termine bien pour « le gentil »*).
- **Section Nouvelle** (*une seule nouvelle inédite, entre 3 et 5 pages numérotées et agrafées ; récit de faits vraisemblables, différente du roman par son action simple et rapide sur une période courte, avec « chute » inattendue, peu de personnages*).
- **Section Théâtre** (*une seule pièce inédite de forme classique ou moderne, pages numérotées et agrafées ; préciser la distribution, mentionner le nom du personnage en scène, avec les didascalies*).
- **Section Bande dessinée**.

Important : Le jury ne tolère pas les fautes d'orthographe ni les fautes de syntaxe, ni les textes contenant des grossièretés, des polémiques politiques ou religieuses.

ARTICLE 3 : Récompenses

Le premier prix de chaque section recevra un livre culturel offert par une Municipalité.

ARTICLE 4 : Formalités d'envoi des œuvres participant au concours

- En **quatre** exemplaires pour la **poésie**,
- En **trois** exemplaires pour la **prose**,
- Dactylographiées sur du papier en format 21 X 29,7.
- Sans indication du nom du candidat ou de la classe, indiquer le code choisi sur chaque exemplaire.
- L'anonymat est total et notamment aucun signe distinctif n'accompagne les textes.
- Chaque exemplaire des œuvres porte, en haut à droite :
 - âge du candidat ;
 - la section dans laquelle l'œuvre concourt ;
 - un seul mot servant de code.

- Sur une feuille de papier sont inscrits :
 - NOM en MAJUSCULES - Prénom et âge du participant et en cas de participation à titre individuel, nom du parent responsable ;
 - désignation de la classe en cas de travail collectif, nom du professeur responsable ;
 - adresse complète avec code postal (*et, si nécessaire, le pays*), numéro de téléphone fixe et mobile, **Email** ;
 - la récapitulation, par section, des titres des ouvrages présentés ;
 - joindre 4 timbres à 0,20g pour le résultat du concours.

L'accusé de réception du dossier se fera par Email indiqué. Sinon, joindre une enveloppe timbrée à 20 gr avec vos nom et adresse complète pour l'accusé de réception.

- Envoi par **pli non recommandé** à :

Secrétariat du concours international littéraire
« ARTS ET LETTRES DE FRANCE - Jeune ALF »
Chez **Rose-Marie ARMANT - 229B Avenue Docteur Nancel Pénard - 33600 PESSAC.**

ARTICLE 5 : Date d'envoi des oeuvres

Du 1^{er} janvier 2020 au 29 février 2020, date de clôture.

ARTICLE 6 : Résultats du concours

Les décisions du Jury sont sans appel.

Les écrits ne sont pas restitués. Ils sont détruits après proclamation du Palmarès.

Tous les lauréats seront informés de leur résultat fin avril ou début mai 2020.

La remise solennelle des récompenses aura lieu le samedi 6 juin 2020 à BORDEAUX (33) à l'occasion des journées Internationales « ARTS et LETTRES de FRANCE ».

Les diplômes et le Palmarès seront envoyés dans le courant du mois de JUIN 2020.

Les livres pourront être envoyés sur demande, après la remise officielle, aux lauréats n'ayant pu se déplacer ou se faire représenter. Frais d'envoi (10 € en France) à charge et avancés par le récipiendaire.

ARTICLE 7 : Autres renseignements

Tél. : 05 56 92 00 28

E-mail : mbeule@artsetlettresdefrance.fr

Site Internet : www.artsetlettresdefrance.fr

Pour plus de renseignements, et afin d'approfondir vos connaissances quand vous débutez, nous vous informons que nous tenons à votre disposition un « Guide de Prosodie pour débutants » (8 €). Vous pouvez vous procurer : le « Traité de Prosodie » (plus complet - 15 €) et le « Traité Vers Libres et Poésie Libérée » (10 €) élaboré par Eugène Garcia. S'adresser au Siège Social 129 Rue Malbec 33800 BORDEAUX pour les obtenir.